



COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 OCTOBRE 2021

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, tenue mercredi le vingt-sept (27^e) jour du mois d'octobre deux mille vingt-et-un à 19h30, au Centre communautaire *Albert-Santerre*, situé au 857, chemin St-Ignace à Saint-Ignace-de-Stanbridge.

Sont présents

Mme Sonya Lapointe, conseillère # 1
M. André Choinière, conseiller # 2
Mme Isabelle Laurent, conseillère # 3
Mme Myriam Falcon, conseillère # 4
M. Ghislain Quintal, conseiller # 5
M. Éric Rioux, conseiller #6

Formant quorum, sous la présidence de Madame Dominique Martel, agissant à titre de présidente d'assemblée

Secrétaire d'assemblée : Madame Sophie Bélair Hamel

1. OUVERTURE

2. ORDRE DU JOUR

3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021

4. SERVICES PUBLICS

4.1 AMÉNAGEMENT DU BUREAU DE POSTE DE FAÇON TEMPORAIRE AU CENTRE-COMMUNAUTAIRE ALBERT SANTERRE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. CLÔTURE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

2. ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour proposé le 27 octobre 2021 soit approuvé.

ADOPTÉE

3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

2021.10190

2021.10191

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de ladite séance soit approuvé et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE

4. SERVICES PUBLICS

4.1 Aménagement du bureau de poste de façon temporaire au Centre-communautaire Albert Santerre

2021.10192

CONSIDÉRANT QUE les services de Poste Canada au bureau de poste localisé au 1057 chemin St-Ignace, ne seront plus accessibles à compter du 15 décembre 2021.

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire garder les services de Poste Canada sur le territoire de la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge.

CONSIDÉRANT QUE le conseil a évalué plusieurs options afin de relocaliser le bureau de poste et que celle qui répond le mieux aux critères de Poste Canada est d'aménager l'espace au bureau municipal.

CONSIDÉRANT QUE les délais excessivement serrés pour aménager l'espace au bureau municipal, ne permettent pas la concrétisation du projet à court terme. Le conseil aménagera de façon temporaire, un espace au Centre-Communautaire Albert Santerre, afin de garder les services de Poste Canada sur le territoire de la municipalité et que la nouvelle maitre de poste y soit confortable pour exercer ces fonctions. Cette décision, nullement ne nuira aux activités qui sont présentement en cours au Centre-Communautaire.

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la directrice générale à procéder à l'aménagement de l'espace, ainsi qu'à la signature du bail et tous autres documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. CLÔTURE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE

2021.10193

ATTENDU QUE l'ordre du jour est épuisé ;

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil déclare la clôture de l'assemblée ;

Il est 19h42.

ADOPTÉE

Dominique Martel
Mairesse

Sophie Bélair Hamel
Directrice générale/secrétaire-trésorière

Je, Dominique Martel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Dominique Martel, mairesse